

## Compte-rendu de la séance du conseil municipal d'Hermanville-Sur-Mer du lundi 9 janvier 2017

Le lundi 9 janvier 2017, les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 29 décembre 2016 se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Maire.

### Présents :

Roger HUET - Daniel VINCENT - Martine CUSSY - Emmanuelle JARDIN-PAYET - Annick DELFARRIEL - Gilbert TALMAR - Pierre SCHMIT - Jean-François MORLAY- André LECLAIRE - Céline BLANLOT - Marc BENICHON - Pascal GUEGAN - Laurence DUPONT - Jessica PIERRE - Sophie LE PIFRE (à partir du point n°8) - Michel TOURNIER - Anne GOURLIN - Jacques FRICKER - formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

Jean-Paul FANET donne pouvoir à Jacques LELANDAIS  
Annick BELZEAUX donne pouvoir à Roger HUET  
Karen YVON donne pouvoir à Laurence DUPONT  
Eric JAMES donne pouvoir à Jacques FRICKER  
Sophie LE PIFRE donne pouvoir à Annick DELFARRIEL (du point n°1 au point n°7)

**Secrétaire de séance** : Pierre SCHMIT

### **1°) Approbation du compte-rendu de la séance du lundi 12 décembre 2016**

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du lundi 12 décembre 2016.

### **2°) Décision budgétaire modificative n° 5/2016 – Commune**

La présente décision modificative a pour objet de voter des virements de crédits devenus nécessaires lors de l'exécution du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 pour, 4 abstentions :

<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>BP + DM1 + DM2 + DM 3 + DM 4</b>	<b>DM 5/2016</b>	<b>BP+ DM1+ DM 2 + DM 3 + DM 4+ DM5/2016</b>
73921 -Attribution de compensation	63 034.55 €	+ 1 572.45 €	64 607.00 €
6226 - Honoraires	12 916.00 €	-1 572.45 €	11 343.55 €
<b>TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES</b>		<b>0.00 €</b>	

- **Adopte** le projet de décision budgétaire modificative n°5/2016 présenté ci-dessus.
- **Autorise** le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **3°) Avance sur subvention : Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de voter une avance sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 35 000.00 € pour permettre à celui-ci de financer les salaires des aides ménagères et de l'agent administratif qualifié, ainsi que les dépenses liées au colis et repas auprès des aînés.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de verser une avance sur subvention d'un montant de 35 000.00 € au CCAS qui sera reprise au budget primitif 2017, à l'article 657362.

### **4°) Avance sur subvention au CVLH.**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de voter une avance sur subvention de 5 000.00 € au CVLH pour permettre le financement des salaires qui sera reprise au budget primitif 2017, à l'article 6574.

Le conseil municipal, décide, par 19 pour, 4 abstentions, de verser une avance sur subvention d'un montant de 5 000.00 € au CVLH qui sera reprise au budget primitif 2017, à l'article 6574.

### **5°) Avance sur participation – SIVU DU RAM**

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de voter une avance sur la participation 2017 au SIVU du RAM de la Côte de Nacre pour lui permettre d'avoir une trésorerie suffisante pour financer le traitement et les charges sociales du personnel.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de verser une avance d'un montant de 2 500 € sur la participation de la commune SIVU du R.A.M de la Côte de Nacre.
- de reprendre cette somme de 2 500.00€ au budget primitif 2017 à l'article 65548.

### **6°) Adhésion 2017 à TRIP Normand**

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de renouvellement de la convention avec TRIP Normand pour l'adhésion collective à l'association pour permettre aux employés et leur famille de bénéficier des activités et loisirs proposés par TRIP Normand. Le montant de l'adhésion pour 2017 est de 184 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec TRIP NORMAND pour un coût en 2017 de 184 euros.

### **7°) Point sur l'agenda d'accessibilité**

Monsieur le Maire-adjoint en charge de la commission présente un bilan des actions menées en 2016 pour les travaux programmés dans le cadre de « l'Adap ». (ci-joint annexe présentée lors du conseil).

## **8°) Communauté Urbaine de Caen la Mer Augmentation du droit de tirage – Détermination du droit de tirage "Voirie / entretien des espaces verts" de la Commune d'HERMANVILLE-SUR-MER**

Dans le cadre de la préparation de la future Communauté Urbaine de Caen la Mer, les maires ont largement partagé l'objectif que cette évolution de l'établissement public de coopération intercommunale ne modifie pas – ou très peu – l'organisation actuelle des Communes dans l'exercice des compétences transférées.

Aussi a-t-il été convenu, lors des divers séminaires des Maires, de la mise en œuvre d'une enveloppe financière par Commune, dite « droit de tirage », correspondant aux moyens de fonctionnement et d'investissement ayant vocation à revenir sur le territoire de la Commune. Ce droit de tirage ("estimation KPMG") est basé sur les données KPMG au 15 juin 2016 et correspond aux dépenses brutes "voirie / entretien des espaces verts" (hors charges de personnel nettes des recettes et hors contributions SISUAC et SIVOM des 3 Vallées) desquelles sont retranchées les recettes d'investissement non perçues par la Communauté urbaine.

Dans la limite d'une enveloppe de proximité distinguée au sein de ce droit de tirage, le Conseiller communautaire de la Commune pourra, par arrêté de délégation du Président de la Communauté Urbaine, engager les dépenses nécessaires à l'exercice de proximité des compétences transférées, sur son territoire.

De cette analyse, il résulte des différences d'approche entre les communes (notamment en investissement). Il a donc été décidé d'avoir recours au « droit de tirage choisi à la hausse ». Ainsi, chaque commune peut éventuellement choisir de réévaluer le droit de tirage "estimation KPMG" en l'augmentant.

Il convient de préciser qu'une telle modification se traduit nécessairement par une augmentation, à due concurrence, des charges transférées.

L'estimation KPMG pour notre commune fait ressortir un montant de droit de tirage de 182 884 euros/an. Après avoir envisagé les différents travaux de réaménagement de voirie dans les 10 prochaines années, il serait préférable d'augmenter ce droit de tirage de 43 749 euros et de le fixer ainsi à 226 633 euros/an (soit 135 990€ en fonctionnement et 90 643€ en investissement).

Considérant cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De demander que le droit de tirage "Voirie / entretien des espaces verts" de la Commune de HERMANVILLE-SUR-MER au sein de la Communauté urbaine Caen la mer, soit fixé à **226 633 euros par an** (soit 135 990€ en fonctionnement et 90 643€ en investissement).
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## **9°) Communauté urbaine : convention de mise à disposition descendante de service**

Report de ce point lors d'un prochain conseil faite d'avoir obtenu les documents complémentaires de la communauté urbaine.

## **10°) Informations du Maire, des adjoints au maire et des conseillers délégués.**

- **Communauté urbaine** - Reconduction des mandats :
  - SYVEDAC – Daniel VINCENT
  - CLECT – Roger HUET
  - CAEN METROPOLE : Pierre SCHMIT
  - RESEAU – Jean-Paul FANET
  - SDEC ENERGIE : Roger HUET
  
- **Affaire Renault** : Le tribunal a rendu ses conclusions le 29 décembre 2016 concernant l'affaire RENAULT/Contre le permis de construire MANGUIN-TITARD. Le tribunal a débouté Monsieur et Madame RENAULT de leur demande et les a condamnés à verser 1 500.00 € à la commune d'Hermanville-Sur-Mer en application des dispositions de l'article L.761.1 du code de la justice administrative. Ils avaient déjà été déboutés de leur recours en référé.
  
- **Recensement de la population aura lieu du 19 janvier 2017 au 18 février 2017 inclus.** Les agents recenseurs recrutés sont répartis en 9 secteurs. Sont recrutés :

District 0016	MABIT CATHERINE
District 0017	RADIGUE FABIENNE
District 0018	RUFFIN JEAN-CLAUDE
District 0019	VINCENT MARTINE
District 0020	EWIG GILBERT
District 0021	REGNIER ALEXANDRA
District 0022	MANGUIN BASILE
District 0023	PASTOR KARINE
District 0024	MIOUX MARIE

Près de 2 150 logements vont faire l'objet d'un recensement.

La population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de : 3 020 dont population municipale 2 973 + population comptée à part 47.

- **Commission accessibilité** : réunion le mercredi 9 février 2017 à 9h00 en mairie.
  
- **Point sur l'incendie de la salle polyvalente** :
  - Réunion avec les experts le lundi 16 janvier pour validation du cahier des charges pour l'évaluation financière des valeurs de reconstruction et de sauvetage.
  - La salle provisoire a été installée mais elle n'est pas encore utilisable. Nous devons recevoir l'avis favorable de la commission de sécurité puisque cette salle est assimilée à un établissement recevant du public. Il reste encore un point électrique à mettre en conformité.
  
- **Repas des anciens** le samedi 14 janvier 2017 à la salle polyvalente de Bieville Beuville. Monsieur le Maire tient à remercier officiellement Monsieur VINOT-BATTISTONI, Maire de Bieville Beuville pour son soutien récurrent dans la mise à disposition gratuite de sa salle pour diverses manifestations.

- Distribution en cours de **l'agenda culturel** commun à Hermanville-Sur-Mer et Colleville-Montgomery. Pour l'avenir une construction commune de la programmation culturelle est souhaitée. La commune de Lion sur mer a été sollicitée pour être associée à cette démarche.

### **11) Question orale**

Monsieur FRICKER souhaite savoir où en est le dossier **formation des élus**. Madame la Secrétaire Générale informe l'assemblée qu'une seule demande a été enregistrée en septembre 2016, complétée par une nouvelle en novembre. Elle attend la programmation du 1er trimestre 2017 pour faire coïncider les thématiques demandées avec les calendriers de formation.

Fin du conseil : 20h10.

Prochain conseil : date indéterminée.